

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 1^{er} JUILLET 2020 A 19 H 30**

PRESIDENCE : M. Sylvain GRANDJEAN, Président

PRESENCES : Conseil général : 44
: Conseil communal : 8

EXCUSE-E-S : MM. Claude BAYS (PDC), Pascal BONGARD (PDC), Alexandre BRODARD (PDC),
Pierre-Alain FREY (UDC), Arnaud JAQUIER (PS) ; M. Eric ROMANENS

SECRETAIRE : M. Nicolas GEX

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER PERRITAZ, avec la collaboration de
M. Nicolas GEX

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Halle omnisport de Marly Grand-Pré

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2020
2. Examen et adoption des comptes 2019 (message 03-20)
3. Rapport de gestion 2019
4. Détermination sur le nombre de conseillers communaux (message 04-20)
5. Crédit d'investissement pour le mandat d'accompagnement de la réorganisation de l'administration (message 05-20)
6. Attribution d'un mandat d'étude pour un tracé de ligne de transports publics au nord de Marly (message 06-20)
7. Elections :
 - à la Présidence du Conseil général
 - à la Vice-Présidence du Conseil général
8. Allocutions du Président sortant et du/de la Président/e élu/e
9. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
10. Divers

~ ~ ~ ~ ~

M. Sylvain GRANDJEAN, Président, ouvre la séance en saluant Monsieur le **Introduction** Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Nicolas GEX, le public ainsi que les représentants de la presse. Il est heureux d'accueillir les membres du Conseil général dans cette nouvelle salle pour une formule « distendue » du Conseil général. La crise sanitaire traversée depuis quelques mois implique un ajustement régulier des directives sanitaires. Ces changements compliquent l'organisation de réunions d'envergure plusieurs semaines à l'avance. Dans ce contexte évolutif, le choix a été fait de se réunir dans la salle la plus grande de la commune, afin de répondre au mieux aux directives de distanciation. Cette même salle et ces aménagements seront réutilisés demain soir pour une réunion de l'Assemblée constitutive pour la fusion du Grand Fribourg. M. GRANDJEAN profite de remercier M. GEX et le personnel communal qui ont participé à la mise en place de ces équipements et de ces mesures particulières. Pour la sécurité de chacun et celle des autres, le Président invite à appliquer les mesures de protection sanitaire d'usage.

M. GRANDJEAN relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Le Président informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

M. GRANDJEAN indique encore que le Bureau du Conseil général a reçu la démission de M. Simon NIKLES de sa fonction de Conseiller général pour raison de déménagement. La procédure pour son remplacement est en cours et le dépôt des listes sera fixé le 17 août prochain. Le Groupe PLR, qui n'a plus de viennent-ensuite, a fait savoir qu'une candidature de sa part sera proposée. Le Secrétariat communal transmettra les informations plus précises au moment opportun.

Pour le Bureau du Conseil général, M. Jacques DEGLISE (PDC), actuellement en convalescence, souhaite être remplacé par son suppléant, M. Bertrand EMMENEGGER. M. Arnaud JAQUIER (PS), absent ce soir, sera remplacé par son suppléant, M. Daniel MOLLARD.

Afin de simplifier la procédure de la liste des présences, plutôt que de la faire circuler dans la salle, le Président procède rapidement à un appel nominatif. Il excuse l'absence de MM. Claude BAYS (PDC), Pascal BONGARD (PDC),

Alexandre BRODARD (PDC), Pierre-Alain FREY (UDC), Arnaud JAQUIER (PS) ; M. Eric ROMANENS.

Le Président rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. Pour faciliter la rédaction de celui-ci, M. GRANDJEAN demande à chacune et chacun, à chaque prise de parole, de rappeler ses nom et prénom. Les secrétaires vous en remercient d'avance.

Le Président constate qu'il n'y a pas de remarque quant à l'ordre du jour : ce dernier est adopté à l'unanimité. *Décision*

Avant de poursuivre, M. GRANDJEAN souhaite transmettre deux informations :

- En date du 12 février, le Conseil général de Marly a reçu une invitation de courtoisie de la part du Conseil général de la ville de Fribourg pour se rendre à son assemblée du 30 mars dernier. Cette sympathique initiative vise à rapprocher les élus des communes du Grand Fribourg qui doivent prochainement décider de leur volonté de poursuivre dans le processus de fusion préparé par l'Assemblée constitutive. Lors de sa séance du 17 février dernier, le Bureau du Conseil général de Marly avait décidé de retourner cette invitation à la Ville de Fribourg et du même coup de l'étendre aux Conseils généraux d'Avry, Belfaux, Corminboeuf et Villars-sur-Glâne pour ses séances de ce printemps. Mais les mesures de semi-confinement, introduites en raison de la pandémie de Covid-19, ont reporté toutes les dates de rencontre. Le 22 juin dernier, le Conseil général de la Ville de Fribourg a renouvelé son invitation pour sa séance du 14 septembre 2020 à 19h30, dans un lieu encore à définir. M. GRANDJEAN propose ce soir d'en prendre note et d'autoriser le secrétaire communal à réitérer la réponse du 17 février 2020. Une demande de confirmation de participation sera envoyée prochainement par voie électronique afin d'annoncer et d'organiser la délégation marlinoise.
- D'autre part, la sortie du Conseil général a également été affectée par le coronavirus. Cette année, elle aura lieu exceptionnellement après les vacances d'été. Le Président invite tout le monde le mercredi 9 septembre 2020, à 19h30, à une visite du chantier en cours sur le site du MIC. M. Mathieu Piller a la gentillesse de recevoir les membres du Conseil général de Marly pour une présentation du projet suivi d'une visite du chantier, en conclusion de quoi un apéritif sera servi au restaurant du MIC.

Ce report de date permet de soulager l'agenda particulièrement chargé de ce mois de juin, de bénéficier de mesures de distanciation possiblement moins contraignantes et de profiter d'un développement des travaux plus avancé. Les derniers détails parviendront durant le mois d'août et M. GRANDJEAN se réjouit d'y retrouver chacune et chacun.

1. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2020

*Intervention du
Président*

Le Président constate que le procès-verbal de la séance du 11 mars 2020 ne suscite aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2020 est donc adopté à l'unanimité, avec les remerciements du Président à Mme Martine Bozier et à M. Nicolas Gex pour sa rédaction.

Décision

2. Examen et adoption des comptes 2019 (message 03-20)

*Intervention du
Président*

Selon l'article 32 du règlement du Conseil général, M. GRANDJEAN précise que l'entrée en matière est acquise de plein droit pour l'examen des comptes. Par contre, une demande de renvoi est possible : constatant que cette possibilité n'est pas utilisée, le Président passe la parole au Conseil communal.

C'est avec un plaisir non dissimulé que M. Jean-Pierre OERTIG présente quelques éléments des comptes 2019, puisque ceux-ci peuvent être considérés comme magnifiques.

*Intervention du
Conseil communal*

Il présente en premier lieu les résultats globaux des comptes de fonctionnement 2019.

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Produits	42'171'685	40'276'385	38'447'542
Charges	39'802'405	41'649'025	39'328'277
Résultat	+2'369'280	-1'372'640	-880'735

M. OERTIG relève la chance et le plaisir d'avoir un excédent de produits de 2'369'280 francs, en comparaison des montants de 1'372'640 francs en perte au budget et de 880'735 francs en perte aux comptes 2018. Le résultat de ces comptes 2019 peut être qualifié d'« exceptionnel ». Selon M. OERTIG, il y a trop longtemps que la commune de Marly n'a pas savouré un tel résultat.

Les résultats globaux des comptes d'investissement 2019 sont les suivants :

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Recettes	467'660	2'986'000	957'217
Dépenses	4'166'823	19'065'903	2'356'246
Investissements nets	3'699'163	16'079'903	1'399'029

M. OERTIG détaille quelques chiffres clés pour l'année 2019 :

Bénéfice	Fr. 2'369'280
Budget 2019	- Fr. 1'372'640
Diminution des charges par rapport au budget (- 4%)	Fr. 1'490'000
Amélioration des produits par rapport au budget (+ 6,3%)	Fr. 2'252'000
Fonds de réserve Service des eaux	Fr. 956'002
Fonds de réserve Protection des eaux	Fr. 3'590'916
Taux de couverture ordures ménagères	94,19 %
Dette nette communale	34,86 mio.
Dettes à moyen et long termes (- 2,16 mio.)	38,10 mio.

Les écarts entre les comptes de fonctionnement 2018-2019 sont bien évidemment importants :

Charges	+ 488'626	/	+1,2%
Produits	+ 3'738'642	/	+9,7%
Excédent de charges/produits	+3'250'016		

Les éléments qui ont influencé ce résultat par rapport au budget sont les suivants :

Charges - (par nature)

32 Intérêts passifs	- 89'057
33 Amortissements obligatoires	-240'592
35 Remboursement et part. coll. publiques	-766'545 (aide sociale)
36 Subventions accordées	-760'347
- institutions privées	-108'022
- frais d'aide sociale (bruts)	-645'674

Produits - (par nature)

40 Impôts	+ 2'026'600
43 Contributions, émoluments, taxes	+ 566'562
- remboursement d'aide sociale par privés (386'107)	

M. OERTIG rappelle le procédé appliqué à Marly depuis longtemps au niveau des impôts et de la base pour déterminer les budgets :

- Dernière statistique fiscale disponible lors de l'élaboration du budget – pour budget 2019 = année fiscale 2016
- Potentiel de croissance prévu par SCC

Estimations des trois dernières années sont corrigées

Concernant l'évolution des impôts des personnes physiques et des personnes morales, M. OERTIG présente le slide suivant :

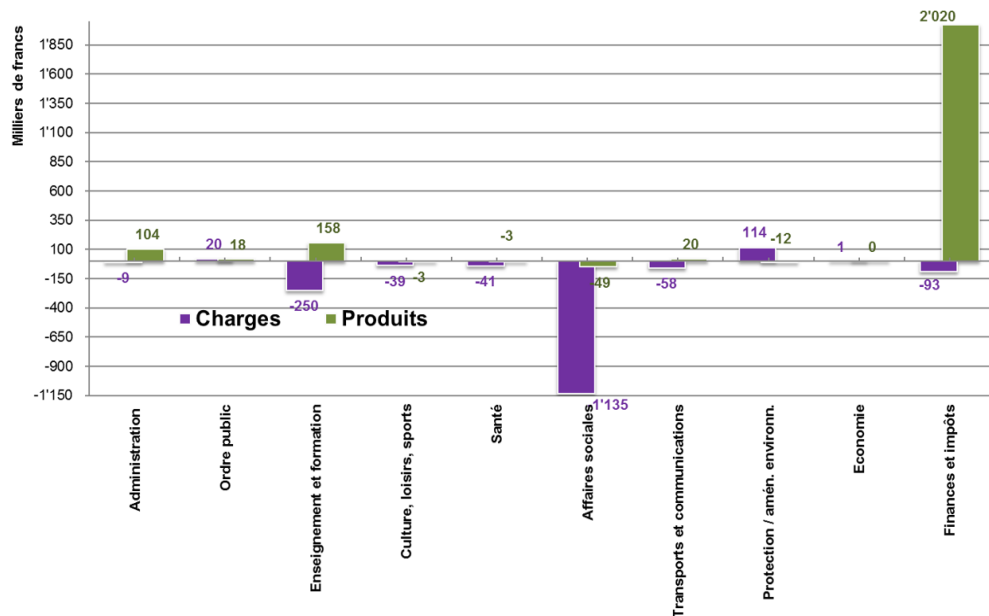
	2012	2017	
PP	16'907'558	17'983'142	+ 1'075'584
PM	1'401'761	1'684'712	+ 282'951

Sur 5 ans, moyenne annuelle + Fr. 215'117.- pour personnes physiques et + Fr. 56'590.- pour personnes morales

	2016	2017	
PP	17'645'185	17'983'142	+ 337'957
PM	1'489'421	1'684'712	+ 195'291

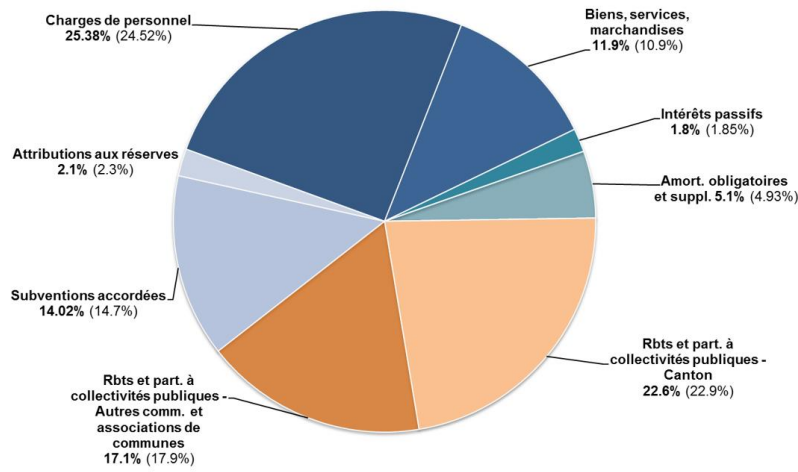
M. OERTIG constate un trend bénéfique pour la commune de Marly au niveau des impôts entre 2016-2017. Il espère vivement que celui-ci va perdurer.

Les écarts entre les comptes et le budget 2019, hors imputations internes, s'établissent ainsi :

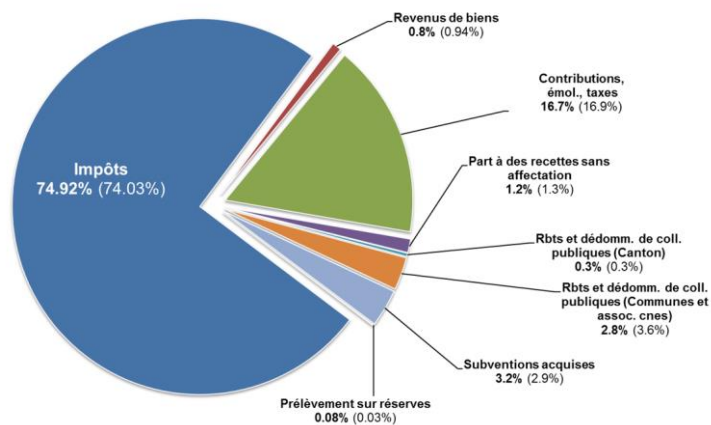


M. OERTIG relève que les trois postes « enseignement et formation », « affaires sociales » et « finances et impôts » représentent pratiquement 92%.

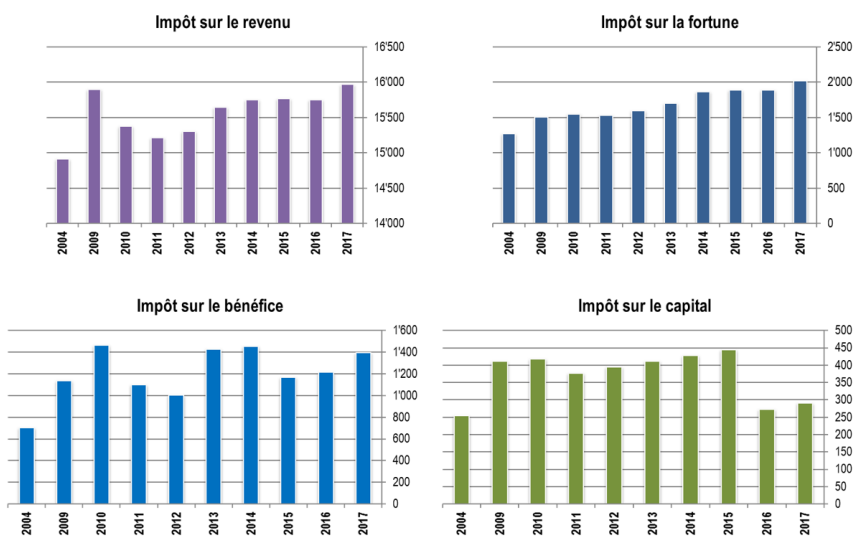
Les charges de fonctionnement se répartissent ainsi :



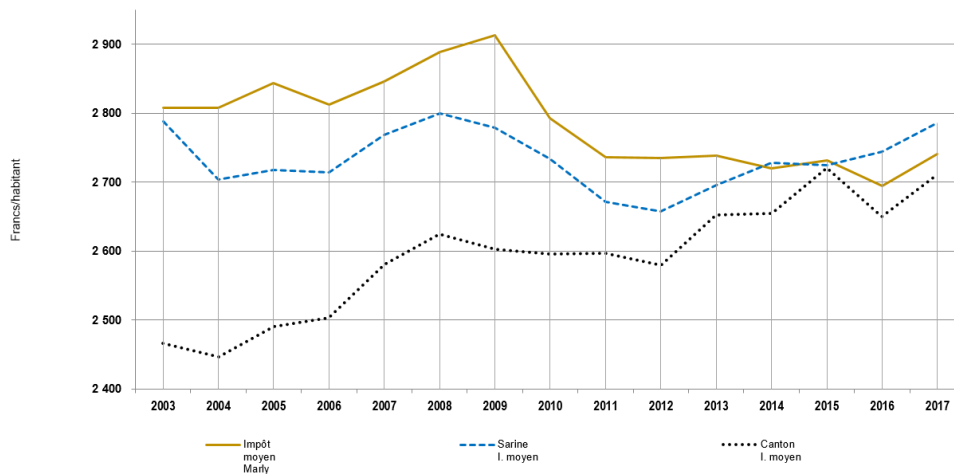
La répartition des produits est la suivante :



Voici l'évolution des rendements communaux :



En comparant les résultats du canton et du district, M. OERTIG présente l'évolution du rendement de l'impôt de base (impôt sur le revenu et la fortune) des personnes physiques :

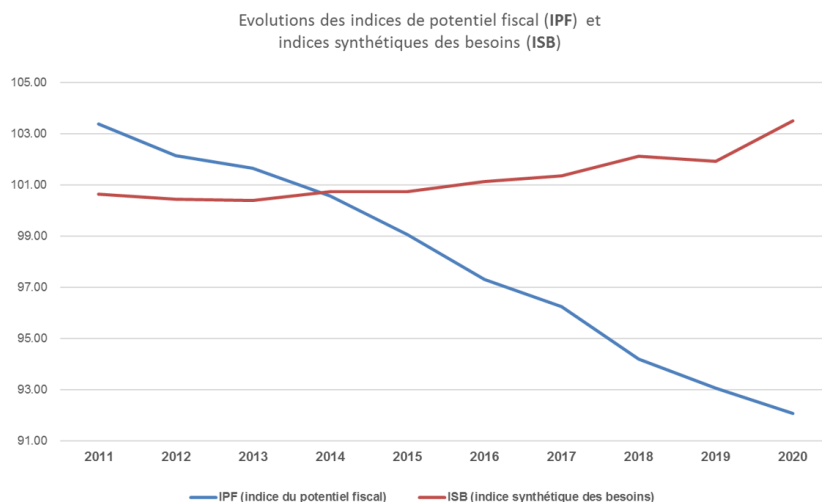


Il constate que la Commune de Marly se porte relativement bien au niveau de l'impôt de base, puisqu'elle est mieux située par rapport au canton et qu'elle se rapproche aussi de la moyenne du district.

Pour ce qui est de la péréquation financière, qui est bien entendu liée à la fiscalité dans son ensemble, l'évolution des indices de potentiel fiscal (IPF) se présente ainsi :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Population de année N-2	7'471	7'579	7'653	7'729	7'919	8'095	8'083	8'185	8'201	8'193
2. Péréquation										
2.1. Ressources										
IPF (indice du potentiel fiscal)	103.37	102.13	101.65	100.56	99.07	97.30	96.24	94.20	93.07	92.08
Montants										
(compte 930.462.00 si (+))										
(compte 930.362.00 si (-))	-210'716	-133'188	-104'126	-35'835	63'063	192'277	277'520	444'700	555'784	665'573
Par habitant	-28.20	-17.57	-13.61	-4.64	7.96	23.75	34.33	54.33	67.77	81.24
2.2. Besoins										
ISB (indice synthétique des besoins)	100.63	100.43	100.40	100.73	100.73	101.12	101.36	102.11	101.91	103.50
Montants										
(compte 930.462.01)	344'600	311'850	310'168	315'550	325'855	350'537	360'459	383'135	383'551	416'112
Par habitant	46.13	41.15	40.53	40.83	41.15	43.30	44.59	46.81	46.77	50.79
Résultat net : Marly	133'884	178'662	206'042	279'715	388'918	542'814	637'979	827'835	939'335	1'081'685
Résultat net par habitant	17.92	23.57	26.92	36.19	49.11	67.06	78.93	101.14	114.54	132.03

M. OERTIG estime qu'il faudra patienter deux à trois ans pour voir enfin remonter cet indice de potentiel fiscal, et en même temps diminuer le montant qui est octroyé par l'Etat au niveau de la péréquation. Il rappelle en effet qu'en 2019 ce sont plus de 550'000 francs que la commune a encaissés à cause d'un IPF faible.



Avant de conclure, M. OERTIG souhaite encore relever trois points qu'il juge importants.

- Au sujet des recommandations qui ont été faites par la société de révision des comptes PK Fiduciaire, M. OERTIG et M. DUPONT, chef du service des finances, ont rencontré la Commission financière, Mme Séverine LAGO et M. Frédéric TSCHANNEN. Cette discussion a été franche et constructive et a permis de déterminer l'importance de chaque recommandation, à savoir faible, moyenne ou haute. M. OERTIG précise que ces recommandations seront également prises en considération du fait que MCH2, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022, va imposer un système de contrôle interne (SCI), soit une mise en place de procédures qui vont concerner à moyen terme tous les services. Les recommandations concernant les finances ont évidemment la priorité absolue. Probablement dans le budget 2021, la commune de Marly prévoira une provision pour les heures supplémentaires nécessaires, à l'instar d'autres communes.
- S'il est vrai que la commune fournit moult détails sur l'état de ses investissements (p. 46 à 51 des comptes), elle devra aussi réfléchir à la problématique d'anciens messages dont les montants sont reportés depuis des années. Comment informer le Conseil général du report, respectivement de la non-utilisation du crédit voté pour des objets encore

en suspens ? M. OERTIG estime que cette tâche va prendre du temps et qu'il sera nécessaire d'impliquer les chefs de service. Il espère que ce document sera amélioré déjà pour les comptes 2020, mais au plus tard pour l'exercice suivant.

- M. OERTIG rappelle que le budget 2020 prévoit un bénéfice de plus de 300'000 francs, mais qu'il est fortement influencé par les impôts des personnes physiques et des personnes morales. Or, la pandémie du coronavirus laissera des traces et un impact financier aussi bien au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Il est cependant impossible aujourd'hui de pouvoir le quantifier.

Bien entendu, M. Jean-Pierre OERTIG se réjouit de l'exercice 2019. Il reste cependant prudent et espère que cette embellie ne soit pas que passagère et qu'elle se répète ces prochaines années. Il pense aux gros investissements à venir, comme par exemple le 3^{ème} centre scolaire.

Rapport de la Commission financière sur les comptes et le rapport de gestion de la commune de Marly pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

**Rapport de la
Commission financière**

En préambule, Mme Séverine LAGO, Présidente, remercie M. OERTIG et son chef des finances pour avoir échangé de manière très constructive avec la Commission financière, pour l'avoir écoutée et pour avoir relayé de manière très précise et tout à fait correcte l'ensemble de ses propos. Elle présente le rapport de la Commission financière :

« Préambule

Selon la loi sur les communes, la Commission financière prend position et émet ses commentaires sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général.

L'organe de révision a effectué son travail durant la période du 31 mars 2020 au 18 mai 2020. Compte-tenu de la situation causée par le Covid-19, la révision s'est faite à distance par échange électronique de documents. La commission financière a reçu le rapport de l'organe de révision dans la deuxième partie de mai 2020. Ce rapport a été commenté aux membres de la commission financière en date du 9 juin par M. Stéphane Peiry, expert-réviseur agréé. Durant cette séance, il a répondu de façon très satisfaisante à l'ensemble de nos questions relatives à l'audit des comptes annuels et a également mis en exergue dans sa lettre de recommandation toute une série de directives, procédures et documents spécifiques que l'administration devra établir en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les finances communales (LFCo). Ainsi, sur la base du rapport de révision et de notre

entretien avec M. Peiry, nous sommes convaincus que les comptes 2019 ont été tenus de manière conforme à ce qui est attendu.

Approfondissement de la Commission financière

Le compte de fonctionnement

Nous observons comme résultat d'exercice un excédent de produits de CHF 2'369'280.-. Ce résultat amélioré de CHF 3'741'920.- par rapport au budget 2019 montre :

- Une maîtrise continue des charges par la Commune,
- Des recettes de 2019 largement supérieures à leurs projections.
Bien que ce résultat global soit fort réjouissant, la Commission financière reste prudente quant aux perspectives financières futures, tenant compte :
- Des effets de la pandémie Covid-19 sur l'économie,
- Ainsi que des charges actuelles et futures liées aux futurs investissements qu'il faudra nécessairement réaliser.

A noter qu'il s'agira également dans un avenir proche de préparer toute une série de directives et d'alignements comptables en lien avec la mise en application d'ici au plus tard début 2022 de la nouvelle Loi sur les finances ; ces réflexions devant également intégrer le thème des nombreuses heures supplémentaires de l'administration.

Le compte des investissements

Nous observons :

- Un excédent de dépenses de CHF 3'699'162 ; cette fois-ci supérieur à celui de 2018 qui était de CHF 1'399'028.-.
- De plus de 3 millions, cette situation est fort éloignée de celle du budget 2019, comprenant un montant de plus de 16 millions d'excédent de dépenses.

Les investissements terminés à fin 2019 affichent un « boni » de CHF 235'464.-.

Le montant disponible pour les investissements déjà votés jusqu'alors - à reporter en 2020 - s'élève ainsi à CHF 14'100'150.-.

La dette communale

La dette nette communale s'élève ainsi au 31 décembre 2019 à CHF 34.86 millions ; très proche de celle de 34.74 millions en 2018.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 03-20 ».

Le Président passe ensuite en revue, chapitre par chapitre, page par page, **les comptes de fonctionnement et d'investissements 2019.**

Examen des comptes de fonctionnement et d'investissements

Comptes de fonctionnement, résultats généraux - pages 1 à 3

Pas de remarque.

0. Administration - pages 4 à 5

Pour le Groupe PDC, Mme Daniela SCHELLENBERG souhaite relever le bon résultat issu des comptes 2019 et tient à remercier les membres du Conseil communal ainsi que tout le personnel communal pour leur gestion rigoureuse, en particulier en ce qui concerne la maîtrise continue du montant des charges. Le Groupe PDC ne peut qu'encourager l'administration communale à poursuivre dans cette voie, même s'il est conscient des défis à venir qui ne manqueront pas de surgir suite à la crise sanitaire qui a bouleversé la vie de tout un chacun cette année.

Intervention de D. SCHELLENBERG

1. Ordre public - pages 6 à 8

Pas de remarque.

2. Enseignement et formation - pages 9 et 10

Pas de remarque.

3. Culture, loisirs, sports - pages 11 à 13

Pas de remarque.

4. Santé - pages 13 et 14

Pas de remarque.

5. Affaires sociales - pages 15 à 16

Pas de remarque.

6. Transports et communications - pages 17 à 18

Pas de remarque.

7. Protection et aménagement environnement - pages 18 à 21

Pas de remarque.

8. Economie - pages 21 et 22

Pas de remarque.

9. Finances et impôts - pages 22 à 24

Pas de remarque.

Charges et produits par natures - pages 26 à 29

Pas de remarque.

Comptes des investissements, récapitulatif - page 31

Pas de remarque.

Comptes des investissements, détails - pages 32 à 37

Pas de remarque.

Bilan au 31 décembre 2019 - pages 40 et 41

Pas de remarque.

Liquidités - page 42

Pas de remarque.

Etat des dettes à moyen et long terme - page 43

Pas de remarque.

Engagements conditionnels ou garanties au 31 décembre 2019 - page 44

Pas de remarque.

Etat des investissements à fin 2019 - pages 46 à 51

Pas de remarque.

Le Président soumet au vote les comptes 2019 de fonctionnement et d'investissements tels que présentés. ***Intervention du Président***

C'est à l'unanimité que les comptes 2019 de fonctionnement et d'investissements sont approuvés. ***Décision***

3. Rapport de gestion 2019

M. Jean-Pierre OERTIG présente ce rapport de gestion, qui contient beaucoup d'informations qui viennent compléter les comptes et les commentaires. C'est un document auquel sont liés les responsables de dicastères, les chefs de service et de section et le secrétariat général. Ce travail collectif est fait pour satisfaire la curiosité et les attentes du Conseil général, mais aussi des citoyens marlinois. M. OERTIG tient à remercier toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce rapport de gestion pour l'énorme travail accompli. Le Conseil communal se tient à disposition en cas de questions.

Intervention du Conseil communal

Sans question ni remarque de l'assemblée, le Président remercie toutes les personnes qui ont contribué à la préparation de ce rapport détaillé qui résume les activités de la commune. ***Intervention du Président***

4. Détermination sur le nombre de conseillers communaux (message 04-20) ***Intervention du Président***

M. Sylvain GRANDJEAN précise que cette question fait suite à l'analyse du fonctionnement de l'administration et du Conseil communal de Marly, réalisée en automne 2019, par la société BDO. Cette étude a fait l'objet d'un rapport daté du 28 janvier 2020 qui a été transmis en annexe de ce message.

M. Jean-Pierre HELBLING précise que la décision pour la variante à 7 conseillers communaux est le fruit de nombreuses séances et réflexions au sein du Conseil communal. Les conséquences d'une réduction de deux conseillers ont bien entendu été discutées, de même que celles sur l'organisation de la commune et des différents services. Le vœu du Conseil communal de maintenir un système de milice a été pris en compte, ceci pour une représentativité de la population au sein du Conseil communal. Le fonctionnement en miroir, et donc l'élaboration et la construction d'un nombre de dicastères équivalents à un nombre de services, permet une meilleure efficacité dans l'administration. M. HELBLING ajoute encore que cela fait ***Intervention du Conseil communal***

maintenant deux ans et demi que le Conseil communal travaille à huit conseillers, suite à la maladie de M. Eric ROMANENS. Le Conseil communal estime donc que, malgré un rythme de travail un peu plus soutenu, le passage à 7 conseillers permettra plus de stratégie et donnera aux chefs de services des moyens dans l'opérationnel qui répondent à une administration moderne.

M. Julien D'AGOSTINI (PS) souhaite savoir quelle est la vision du Conseil communal sur la réorganisation des dicastères.

**Question de
J. D'AGOSTINI**

M. Jean-Pierre HELBLING indique que le travail sur cette réorganisation a bien entendu déjà commencé. Il est cependant trop tôt ce soir pour en donner les détails, parce que l'échange avec le personnel communal, via les chefs de services et de sections, a été privilégié. Le Conseil communal attendait aussi l'aval du Conseil général sur le crédit d'investissement nécessaire pour accompagner toutes ces études. Le Conseil général sera tenu informé, certainement en octobre, sur l'avancement de la réorganisation des dicastères.

**Réponse du
Conseil communal**

Mme Séverine LAGO, Présidente, donne ci-après le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule

Le message se rapporte tout particulièrement à la détermination du nombre futur de conseillers communaux, faisant suite au rapport de la société BDO qui a remis les conclusions de l'analyse de fonctionnement de l'administration communale et de son Conseil communal. Deux variantes sont proposées dans le rapport final, une variante à 5 conseillers communaux et une autre alternative à 7 conseillers communaux. La position du Conseil communal est de tendre vers un Conseil communal composé de 7 membres.

Approfondissement de la Commission financière

Le message en question a été remis à la Commission financière pour préavis. Néanmoins,

- *Peu de données financières sont précisées dans le rapport de BDO, données qui ne permettent pas à la Commission financière de se positionner sous l'angle financier sur ce thème.*
- *Les quelques données précisées entre les deux variantes n'apportent en outre pas de claires différences sur lesquelles la Commission pourrait se baser.*

Au-delà du fait que ce message soit analysé sous l'angle politique, la Commission financière relève que les deux variantes vont dans le sens d'une meilleure cohérence de l'organisation et de son fonctionnement. Cette volonté

de positionner l'Administration communale de manière efficiente et dynamique est totalement soutenue par la Commission financière, indépendamment de l'une ou de l'autre variante.

Conclusion

En raison du manque évident d'informations financières à sa disposition, la Commission financière n'est pas à même de se positionner sur le message 04-20 ».

Au vote, le message 04-20 relatif à la détermination du nombre de conseillers communaux, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité évidente. Le nombre de membres de l'Exécutif communal pour la prochaine législature est dès lors fixé à sept.

Décision

5. Crédit d'investissement pour le mandat d'accompagnement de la réorganisation de l'administration (message 05-20)

Intervention du Président

M. Sylvain GRANDJEAN passe la parole au Conseil communal, puisqu'aucune demande de non-entrée n'est formulée.

M. Jean-Pierre OERTIG souligne que ce message est intimement lié au précédent. Le Conseil général vient d'accepter ce soir de suivre la proposition du passage à 7 conseillers communaux, et M. OERTIG l'en remercie. La prochaine étape de cet audit consiste logiquement à réorganiser les dicastères et l'administration communale. En particulier, il sera nécessaire de déterminer les rôles et responsabilités de tout un chacun. Comme la commune ne dispose pas des ressources humaines nécessaires et des compétences suffisantes pour mener à bien et avec succès une telle réorganisation, elle doit pouvoir s'appuyer sur un spécialiste en la matière.

Intervention du Conseil communal

Il ressort très clairement du rapport final de BDO que la commune veut pouvoir travailler avec cet effet miroir entre un responsable de dicastère et un chef de service ou de section. De nombreuses pistes d'améliorations ont été proposées, et le Conseil communal se doit d'en faire bon usage. Il veut une administration moderne et agile dont l'organisation doit gagner en efficience et en flexibilité. Le périmètre du mandat qui sera confié à une société doit contenir trois points : l'organisation et la gestion du projet avec un COPIL, la détermination précise de l'organisation cible et la définition des rôles et responsabilités et de la mise en œuvre du changement. Cela prendra évidemment du temps, mais il est important que la structure soit mise en place pour le nouvel exécutif.

Par rapport au processus de fusion du Grand Fribourg, M. OERTIG indique que les élections communales auront lieu le 7 mars 2021 et que la nouvelle fusion pourrait être opérationnelle en 2023, voire plus tard. Il faut donc que le

nouvel exécutif puisse disposer d'une structure organisationnelle alliant la modernité et l'efficacité à moyen et long terme. Les deux offres reçues pour cet accompagnement se tiennent à 90'000 francs environ. Un supplément a été prévu, pour les frais indirects liés à ce travail en profondeur. M. OERTIG souhaite que le Conseil général accepte cet investissement indispensable.

Le préavis de la Commission financière est formulé par Mme LAGO :

**Préavis de la
Commission financière**

« **Préambule**

Une analyse du fonctionnement de l'administration communale et du Conseil communal a été menée par la société BDO courant 2019. Les résultats ont été présentés au Conseil général le 11 décembre 2019. Le Conseil communal est conscient de la nécessité de bénéficier de l'expérience et des compétences d'un partenaire externe pour mener à bien la transformation et la réalisation de la nouvelle organisation telle qu'elle sera envisagée à partir du 1^{er} juillet (position au Conseil général sur le nombre de Conseillers communaux). Le périmètre du mandat concerne ainsi l'organisation et la gestion du projet, la détermination précise de l'organisation cible et la définition des rôles et responsabilités, et finalement la mise en œuvre du changement.

Approfondissement de la Commission financière

La Commission financière s'est attachée à analyser le coût financier d'un tel accompagnement. Elle relève ainsi, tout comme le Conseil communal, le montant de CHF 150'000.- estimé par la société BDO pour le coût de la réorganisation pour sa première année, montant devant couvrir les besoins en matière de ressources pour la mise en œuvre du projet. Les offres retenues à ce jour avoisinent le montant de CHF 90'000.- auquel, la commune rajoute un montant de CHF 30'000.- pour prendre en compte les dépenses annexes, relatives aux ressources humaines nécessaires à la bonne réalisation de la transformation. La dépense de CHF 120'000.- sera financée par un emprunt à un taux de 1.5%.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à la grande majorité le Message no 05-20 et dès lors d'autorisation de dépenser de CHF 120'000 TTC ».

Dans le message présenté, M. Vincent ADAMO (PLR) constate qu'il est mentionné l'importance que le projet de réorganisation se concrétise rapidement. Quelles garanties pourrait-on avoir pour que cette importante réorganisation soit prête pour la nouvelle législature 2021 et comment

**Questions de
V. ADAMO**

s'assurer dans cette période relativement courte que la feuille de route soit bien tenue ?

M. Jean-Pierre HELBLING indique que de nombreuses réflexions ont été menées au sein du Conseil communal et que c'est bien ce dernier qui va guider la société accompagnatrice sur ce qu'il souhaite. Des idées bien précises sont arrêtées sur cet accompagnement qui doit privilégier les relations, l'information, la communication. On espère être prêt pour présenter la nouvelle structure dès le 1^{er} mai 2021. Cependant, la mise en place ne se fera pas du jour au lendemain, puisque des postes devront être mis au concours. Le Conseil communal désire avant tout mettre à disposition cette structure en main du nouvel exécutif, qui devra tout au long de l'année 2021 progressivement la mettre en place. On imagine que la nouvelle entité pourrait être en vigueur au 1^{er} janvier 2022, voire au printemps 2022.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Robert GIRARDIN (PS) lit cette intervention au nom de M. Sylvain GRANDJEAN, Président :

**Intervention de
R. GIRARDIN**

« Ce message entend réorganiser l'administration communale vers une structure à 7 dicastères plus agiles, plus efficaces et plus flexibles. Et pour mener ces changements conséquents, le Conseil communal souhaite se faire aider par un partenaire extérieur. Sur ces objectifs, je pense que nous sommes quasi unanimes ici, nous voulons tous améliorer le fonctionnement et l'efficacité de notre administration.

L'analyse BDO réalisée l'année dernière relève que la situation actuelle dans les services communaux est plutôt bonne. En page 10 du rapport, on peut lire sous les points forts : « Le climat de travail est harmonieux », « la gamme de prestation est étoffée et bien perçue par la population », « des projets exemplaires ont été développés dans le cadre de l'animation socio-culturelle », « l'engagement tant au niveau politique qu'administratif est élevé » et « le Conseil communal est favorable aux idées nouvelles et aux initiatives provenant des collaborateurs ». Il fait aussi mention de pistes d'améliorations sur les faiblesses constatées, comme : des incohérences dans l'organigramme, un fonctionnement en silo, un manque de moyens et d'outils d'information pour une bonne gouvernance, des processus financiers compliqués et des moyens insuffisants en gestion du personnel. A tous ces constats, je ne peux qu'adhérer et je soutiens la nécessité d'y remédier.

Où j'ai plus de doutes, c'est sur le nouveau mode de fonctionnement envisagé pour notre administration. Et c'est certainement là la clé de la réussite de ce projet de réorganisation.

Le message 05-20 ne dit malheureusement rien à ce sujet, il ne mentionne que les deux offres, des sociétés BDO et Habilis Conseil sollicitées pour encadrer cette réorganisation.

Le rapport BDO est plus explicite en la matière, il évoque notamment l'introduction d'un système de monitoring, soit une manière de contrôler les activités et les coûts, ainsi qu'une gestion par projets. Et selon eux, pour y parvenir, il faut renforcer le management par 2.1 à 2.5 ETP. Des nouveaux postes de responsables qui maîtrisent justement ces nouvelles techniques de gestion et de monitoring. Et cela, toujours selon BDO, représente tout de même un supplément de CHF 200'000 à 240'000.- par an.

Ce principe de réorganisation, par le renforcement de la hiérarchie et l'introduction du reporting, me rappelle plusieurs expériences vécues dans le monde professionnel aux résultats peu concluants. Trop souvent, avec l'ajout de nouveaux chefs, on retire des responsabilités au personnel de terrain, pour faire remonter l'information, via des procédures alourdies, dans une hiérarchie pléthorique. Cette centralisation de l'information conduit à des prises de décisions par des responsables très éloignés du terrain, quand ils ne manquent pas encore d'expérience dans le domaine d'activité. Résultat : les collaborateurs sont démotivés, les chaînes de décision sont rallongées, la réactivité se péjore et l'efficacité diminue. Même si la direction a une meilleure vision des activités, on est en droit de se demander si le résultat final est préférable à la situation de départ. Ce problème n'est pas nouveau et je suis sûr que la plupart d'entre vous y a été confronté professionnellement à un niveau ou à un autre.

D'autre part, avec l'emménagement de la crèche et de l'AES dans leurs nouveaux locaux l'année dernière, la réorganisation de certains services communaux a déjà commencé avant les conclusions de l'analyse de BDO. Un nouveau responsable de la petite enfance a été engagé. Et depuis quelque temps, l'ambiance de travail s'est détériorée et des tensions importantes sont apparues dans certains services, à tel point que plusieurs collaborateurs ont donné leur démission au PITSC et à la crèche. Ces tristes événements résonnent avec les expériences professionnelles que j'ai évoquées précédemment. Il est temps de se poser les bonnes questions et de prendre garde à la manière dont nous voulons mener cette réorganisation de l'administration communale. Comme je l'ai déjà dit, la réussite de cette réorganisation, que nous souhaitons tous, réside avant tout dans le nouveau mode de fonctionnement que l'on veut donner à notre administration et dans la méthode d'accompagnement au changement.

Ce questionnement n'est pas nouveau, et des spécialistes de ces questions ont élaboré des alternatives aux réorganisations classiques sur la base d'une nouvelle culture du travail. La hiérarchie y est allégée pour favoriser le travail en équipes et valoriser les compétences existantes. Les résultats, que l'on peut trouver sur internet, sont étonnants et très intéressants. Dans ce domaine, on parle parfois « d'entreprises libérées », de « reinventing organisation », « d'agilité », de « dynamique participative » ou encore « d'halocratie ».

Ce n'est pas de l'utopie, des exemples concrets existent déjà avec des résultats tangibles. Le projet de réorganisation « EquiLibre » des Services Industriels Genevois (SIG) est peut-être le plus connu et le plus documenté. Je citerais simplement M. Christian Burnier, directeur général des SIG, « les collaborateurs sont bien plus productifs lorsqu'ils disposent d'une certaine liberté plutôt qu'en étant simplement supervisés par plusieurs niveaux hiérarchiques ». Des entreprises fribourgeoises ont également fait le pas, comme SISEL à Matran, CC Energie à Morat ou encore Liip à Fribourg. Je tiens à votre disposition les références d'une société et d'un coach, basés dans la région fribourgeoise, et qui sont spécialisés dans ce type de réorganisations.

En conclusion, vous comprendrez que je ne peux pas soutenir une réorganisation de l'administration communale et un crédit d'investissement de cette importance sans m'assurer que le résultat profite réellement aux employés de la commune, par un cadre de travail épanouissant, et à la collectivité de Marly, par des services plus performants donnés par des collaborateurs plus productifs.

*Je vous propose donc de compléter ce message 05-20, en demandant expressément **une troisième offre** qui propose un accompagnement pour la réorganisation de l'administration communale dans le même sens que les exemples des SIG, du SISEL ou de CC Energie.*

Le choix final de la méthode et du mandat pour cette réorganisation de l'administration communale reste bien entendu de la compétence et de la responsabilité du Conseil communal. Je vous remercie de votre attention. Sylvain Grandjean ».

A titre personnel, M. Robert GIRARDIN (PS) abonde dans ce sens, en faisant confiance au Conseil communal pour une décision éclairée, innovatrice et qui s'harmonise avec le mode de fonctionnement plus participatif de l'animation socioculturelle qui a été justement reconnue pour cela.

M. Vincent ADAMO (PLR) demande une interruption de séance.

***Intervention de
V. ADAMO***

M. Sylvain GRANDJEAN, Président, décrète une interruption de séance de 5 minutes ; les débats reprendront à 20h47.

Décision

S'il comprend qu'une réorganisation fasse peur, M. Jean-Pierre HELBLING relève que le rapport BDO prévoit un renforcement au niveau des chefs de services, c'est-à-dire au niveau des employés. Il y aura certainement des engagements et non pas des licenciements. Cette réorganisation se fera aussi par l'écoute des chefs de services et de sections et les choses mises en place répondront vraiment à un souci de flexibilité et de performance. Il n'est pas question pour le Conseil communal de couper dans des prestations à la population, mais au contraire de les rendre plus efficaces. Le fait de souhaiter une offre supplémentaire impliquera à nouveau une demande de crédit, 300 heures d'étude, et inévitablement un ralentissement de tout le processus. Le Conseil communal exhorte dès lors le Conseil général à aller de l'avant et à soutenir cette demande d'investissement, afin qu'il puisse présenter la nouvelle formule avant la fin de la législature.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Julien D'AGOSTINI annonce que le Groupe PS soutient la contre-proposition de M. Sylvain GRANDJEAN.

***Intervention de
J. D'AGOSTINI***

Conformément à la règle, le Président va soumettre au vote la contre-proposition formulée après la proposition du Conseil communal, pour autant que cette dernière soit refusée. En résumé, si l'intention est de voter oui à la contre-proposition, il faudra refuser le message proposé par le Conseil communal.

***Intervention du
Président***

Au vote, le crédit d'investissement pour le mandat d'accompagnement de la réorganisation de l'administration (message 05-20), tel que proposé par Conseil communal, est accepté par 26 voix contre 14, et 3 abstentions. La dépense de 120'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

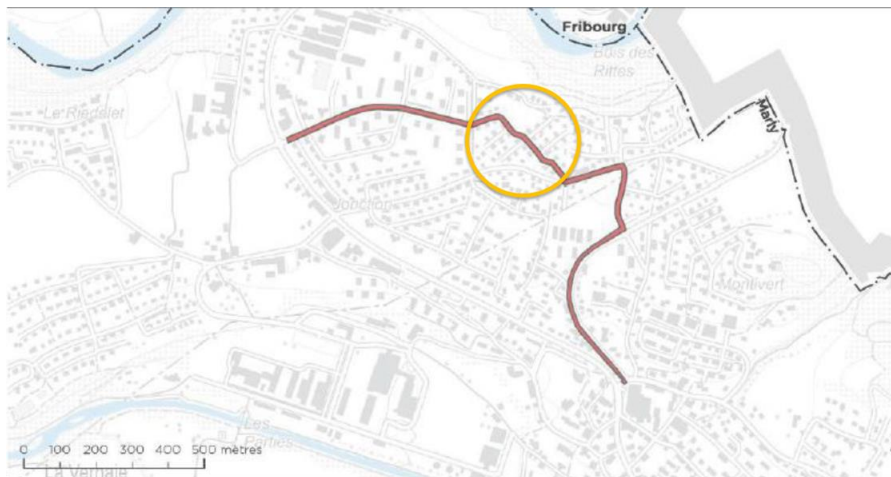
6. Attribution d'un mandat d'étude pour un tracé de ligne de transports publics au nord de Marly (message 06-20)

***Intervention du
Président***

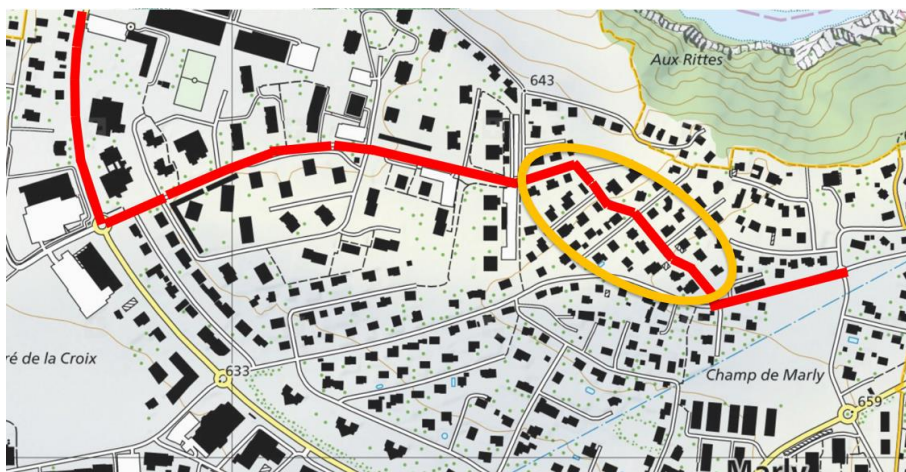
M. Sylvain GRANDJEAN passe la parole au Conseil communal, puisqu'aucune demande de non-entrée n'est formulée.

Dans le Plan d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3), M. Jean-Marc BOECHAT explique que l'Agglo avait prévu une variante nord au tracé de ligne de transports publics. Après une discussion, il en est ressorti le fait qu'une nouvelle ligne à Marly allait être amenée pour essayer de desservir également les quartiers qui ne sont pas forcément le long de la route de Fribourg. M. BOECHAT affiche le tracé indicatif prévu dans le PA3 :

***Intervention du
Conseil communal***



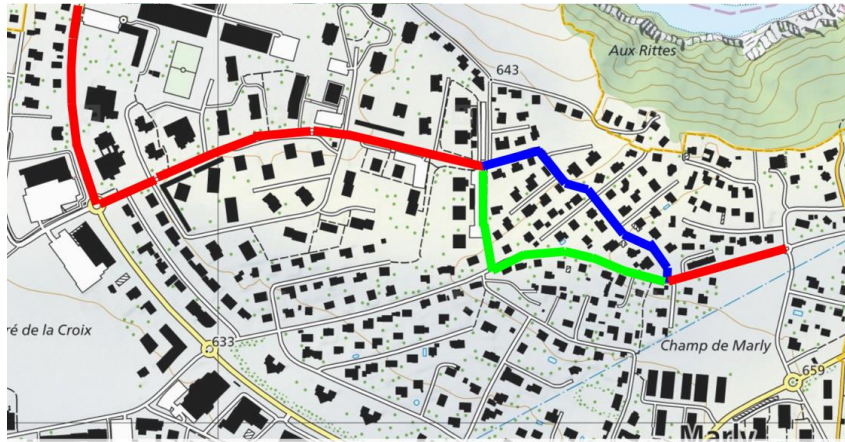
M. BOECHAT relève dans ce tracé un problème majeur : le haut de la route du Centre ne permet pas forcément le passage des bus de 18 mètres.



La partie critique de ce tracé figure en rouge ci-dessus. Des essais ont été faits avec les TPF : si effectivement un bus de 18 mètres peut circuler, une cadence de 15 minutes serait improbable. A cet endroit-là spécialement, il existe un problème de gabarit, comme le montre le slide ci-après.



Aujourd'hui, M. BOECHAT indique que deux variantes doivent être étudiées par un bureau d'ingénieur de génie civil :



La variante bleue est celle qui était prévue au départ et il doit être déterminé si elle peut être améliorée pour que les bus articulés puissent l'emprunter. La ligne verte permettrait d'éviter cette partie relativement compliquée par les maisons qui se trouvent des deux côtés de la route et de rallier le haut de la route de la Grangette et le 3^{ème} centre scolaire. M. BOECHAT précise que cette ligne, en principe n° 9 pour le moment, ne s'arrêtera probablement pas au centre scolaire, mais ira jusqu'au fin fond du Confin, de façon à améliorer effectivement la desserte la plus large possible des habitants de Marly par les transports publics. Un des défis des plans d'agglomération, c'est d'arriver à faire un transfert modal qui devrait situer à 30-35% d'usagers dans les transports publics, alors qu'on se trouve aujourd'hui autour des 19%. L'étude en question permettra d'arrêter la meilleure solution et de chiffrer les coûts nécessaires à cette réalisation, coûts qui seront subventionnés en partie par la Confédération et par l'Agglo.

Mme Séverine LAGO, au nom de la Commission financière, donne le préavis de cette dernière :

**Préavis de la
Commission financière**

« Preamble »

Le plan d'agglomération de 3^{ème} génération prévoit une ligne de transports publics reliant la partie nord de Marly afin d'améliorer la desserte des quartiers de l'agglomération. Pour ce faire, des aménagements routiers doivent être réalisés pour permettre la circulation des bus. Une étude de variante de tracé doit être réalisée afin de mettre en perspective tant leur faisabilité technique que leur coût.

Approfondissement de la Commission financière

La Commission financière juge le montant nécessaire au mandat d'étude global de CHF 150'000.- cohérent, tout comme le pourcentage de 20% alloué à la part d'un projet pour l'étude préliminaire, l'avant-projet ainsi que le devis estimatif. Le crédit de CHF 30'000.- TTC pour cette prestation sera couvert par un emprunt à un taux de 1.5%.

Cette dépense figure en outre dans le Plan financier 2020-24 comme dépense à porter aux budgets 2021-2022.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 06-20 et dès lors d'autorisation de dépenser de CHF 30'000 TTC ».

Le Président demande à la Commission d'aménagement si elle désire émettre un préavis sur ce message. Tel n'est pas le cas. **Intervention du Président**

Au vote, l'attribution d'un mandat d'étude pour un tracé de ligne de transports publics au nord de Marly (message 06-20), tel que proposé par le Conseil communal, est accepté à la majorité évidente. La dépense de 30'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant. **Résultats**

7. Elections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général

Le Président rappelle qu'en début de législature, le tournus de la présidence du Conseil général a été convenu d'entente avec tous les groupes politiques. Pour 2020, il prévoit de confier cette fonction au Parti Démocrate Chrétien. Cependant et comme à l'accoutumée, pour la dernière année de législature, la question de l'attribution de la vice-présidence reste ouverte. Lors du Bureau du Conseil général du 8 juin dernier, il a été demandé aux Groupes Marly-Voix, Vert'libéraux et les Verts de se concerter pour proposer un candidat. Ce soir, le Groupe Marly-Voix et Vert'libéraux est prêt à proposer une candidature.

➤ Election à la Présidence

Au nom du groupe PDC, Mme Daniela SCHELLENBERG propose la candidature de Mme Séverine LAGO. Mme Lago est membre du Conseil général de Marly depuis presque deux législatures. En plus de la vice-présidence du Conseil général, elle est également Présidente de la Commission financière. Elle assume aussi la co-présidence de Forum F qui est une organisation qui vise notamment à promouvoir l'activité des femmes en politique. Mme Lago est docteure en économie, elle travaille à 100% et occupe actuellement le poste de responsable stratégie marché pour le

**Intervention de
D. SCHELLENBERG**

Groupe E. Elle est aussi la maman de deux enfants et pratique l'équitation et la course à pied. En résumé, Mme Lago est une femme dynamique qui s'investit pleinement pour la société.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidat, M. GRANDJEAN proclame Résultats élue tacitement Mme Séverine LAGO (PDC), en tant que Présidente du Conseil général.

L'assemblée félicite la nouvelle élue.

➤ **Election à la Vice-Présidence**

Au nom du Groupe Marly-Voix – Vert'libéraux, M. Bertrand SPÄTH a le plaisir de présenter la candidature de M. Moncef AMARI. M. Amari habite Marly depuis 2002 et a obtenu sa nationalité suisse il y a deux ans. Il a un master en gestion d'entreprises et sa propre entreprise de fiduciaire à Fribourg. M. Amari est membre de la Commission de jeunesse et socioculturelle, il est père de quatre enfants ; c'est une personne qui sera à l'écoute.

**Intervention de
B. SPÄTH**

Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidat, le Président proclame élu Résultats tacitement M. Moncef AMARI (PVL) en tant que Vice-Président du Conseil général.

L'assemblée félicite le nouvel élu.

9. Allocutions du Président sortant et du Président élu

M. Sylvain GRANDJEAN, Président sortant, s'adresse au Conseil général de la manière suivante :

**Allocution du
Président sortant**

« Vingt à trente minutes tout au plus, c'est le temps qu'il me reste avant de clore ce Conseil général. Et croyez-moi, j'en apprécie chaque instant.

L'année dernière, juste après que vous me témoigniez votre confiance pour cette fonction, je ne réalisais pas exactement ce qui m'attendait. Mais aujourd'hui, je peux vous le dire, c'est pas mal de travail, avec des périodes intenses, mais c'est aussi et surtout beaucoup, beaucoup, de plaisir.

La présidence m'a happé comme un tour de carrousel. Une fois que mon nom est apparu dans la presse, j'ai reçu passablement de courrier officiel ainsi que des petits mots de félicitation de collègues de travail, d'amis et de voisins. Dans la mesure de mes disponibilités, j'ai tenté de répondre favorablement à toutes les invitations des associations et sociétés du village. Ce fut des opportunités souvent sympathiques de rencontrer de nouvelles personnes, de toutes conditions et de tous bords. Ce fut aussi parfois l'occasion d'entrer un instant dans des milieux que je connaissais peu ou pas du tout. Et j'en garde personnellement de merveilleux souvenirs.

Pour la préparation des séances du bureau et les séances plénières du Conseil général, j'ai dû potasser notre règlement, garder un œil sur l'actualité

régionale, suivre la correspondance du conseil général et glisser tout ça dans mes feuilles de route pour la conduite de nos séances. Notre secrétaire communal, M. Nicolas Gex, m'a beaucoup soutenu dans ces travaux et m'a donné de précieux conseils pour y mettre les formes et plus de cohérence. Je vous avoue que, malgré plusieurs tentatives, je ne suis pas parvenu à mémoriser tous les noms des membres de cette assemblée. La prise de parole au perchoir était aussi pour moi, un nouveau défi. Toutes ces expériences m'ont enrichi et j'ai beaucoup appris sur nos institutions, notre fonctionnement politique mais aussi sur moi-même.

Cette année a été marquée par plusieurs événements particuliers :

- La mutation d'un virus aux confins de l'Asie s'est finalement étendue vers l'Europe avant de gagner le monde entier en frappant durement nos aînés. Cette pandémie a ébranlé l'économie mondiale et nous a rappelé les dépendances et les fragilités de notre société.*
- Les réflexions sur la fusion du Grand Fribourg ont abouti à un projet concret qui sera prochainement soumis à un vote consultatif.*
- Enfin, l'analyse du fonctionnement de l'administration communale et du conseil communal, avec les décisions prises ce soir, vont prochainement déboucher sur une réorganisation en profondeur de notre administration communale.*

Comme moi, vous connaissez les défis qui attendent notre commune. Je pense notamment à la fusion du Grand Fribourg, au 3^{ème} centre scolaire, au développement du MIC ou encore au Parc des Falaises. Tous ces projets et d'autres plus modestes vont avoir une influence déterminante sur l'avenir de notre commune. Nous devons être vigilants, nous poser les bonnes questions, imaginer des solutions, débattre et enfin faire des choix dans l'intérêt de tous. Par bonheur, les finances communales s'améliorent progressivement. Les efforts consentis ces dernières années portent leurs fruits et nous pouvons aujourd'hui voir l'avenir avec un peu plus de sérénité. Je vais conclure en vous remerciant très sincèrement de la confiance que vous m'avez accordée en me confiant la présidence de ce conseil. Ça a été un honneur pour moi. J'ai mis tout mon cœur dans l'accomplissement de cette tâche, au service de l'intérêt général, et j'espère avoir été à la hauteur de vos attentes.

La formule de la présidence tournante me plaît tout particulièrement car, au-delà de l'équité qui permet à chaque groupe politique de remplir cette fonction, elle porte en son sein le sens du renouvellement continu, du nécessaire

passage de relais pour avancer et de la possible diversité des personnes et des idées pour conduire les affaires communales. Aujourd'hui, j'ai un petit pincement à l'idée que ma contribution arrive à son terme, mais j'ai en même temps un grand plaisir de passer la main à Mme Séverine Lago, qui j'en suis convaincu, fera une excellente présidente. Je salue également le courage et l'engagement de M. Moncef Amari dans cette voie. Je vous souhaite à tous deux, au moins autant de plaisir et de satisfaction que j'en ai eus à cette place. Merci pour votre attention ».

M. Sylvain GRANDJEAN passe la parole à la Présidente élue, Mme Séverine LAGO : **Allocution de la Présidente élue**

« C'est avec beaucoup de respect, de motivation et de plaisir que j'accède, grâce à votre confiance, à la Présidence du Conseil général. Je vous en remercie sincèrement.

*Je suis en effet animée d'un **vrai respect** face aux responsabilités qui incombent à cette fonction,*

- non seulement dans la gestion la plus efficiente possible de ces séances du Conseil général ; séances qui doivent pouvoir se tenir dans un environnement et une ambiance adéquats,*
- mais surtout dans l'écoute des besoins de nos citoyennes et citoyens et dans notre volonté de pouvoir leur proposer, à notre mesure, des prestations publiques de qualité.*

De la motivation aussi.

De la motivation pour aller à la rencontre des citoyennes et citoyens, des associations nombreuses de notre commune, ainsi que de la grande diversité des entreprises.

De la motivation aussi à relever, ensemble avec vous, de nombreux enjeux fort stimulants qui nous attendent tels que :

- la fusion du Grand Fribourg,*
 - le pont de Marly-Matran,*
 - le troisième centre scolaire et la rénovation de Marly Cité,*
 - le développement de parcs durables tels que le MIC ou celui des Falaises,*
 - notre ambition de créer un vrai centre de village,*
 - l'attractivité économique de la commune,*
 - son ambition de tendre vers un fonctionnement revisité performant,*
 - et l'équilibre sur la durée de nos finances,*
- pour n'en citer que quelques exemples.*

Du plaisir enfin !

Du plaisir à être ici, avec vous, pour contribuer au développement de la commune ; du plaisir à mieux comprendre encore le fonctionnement de la commune et des représentants ; du plaisir enfin, et pas le moindre, à être utile pour tous nos citoyennes et citoyens et toutes les entreprises qui nous font confiance. Du plaisir, finalement, tenant compte des enseignements que la crise sanitaire nous a apportés, à ce que notre commune puisse toujours motiver la population à s'entraider, à devenir actrice du développement durable et à soutenir nos commerçants locaux qui en ont bien besoin.

Par ma défense de l'économiquement sain et de l'humainement juste, dans le respect et l'ouverture, ensemble avec vous, je m'engage avec beaucoup de plaisir et d'honneur à assumer cette fonction.

Je vous remercie pour votre confiance ».

M. Jean-Pierre HELBLING adresse ses remerciements et ceux du Conseil communal au Président sortant de la manière suivante :

***Intervention du
Conseil communal***

« Il y a une année, M. Sylvain Grandjean accédait au perchoir et prenait ses fonctions de président du Conseil général, succédant ainsi à M. Vincent Adamo.

Calme et posé, Sylvain Grandjean était toujours très bien préparé pour diriger les séances de Conseil général. Le déroulement des séances était toujours discuté avec notre secrétaire général. Il s'inquiétait aussi des détails et anticipait les éventuelles questions qui auraient pu surgir lors des débats. Il a été proactif et a noué des contacts avec d'autres membres des bureaux du Conseil général et participé à des réunions avec des conseillers généraux d'autres communes. Il a notamment participé activement dans les échanges en relation avec le processus de fusion, même si toutes les rencontres n'ont pas pu avoir lieu, COVID 19 en étant la cause.

M. le Président, cher Sylvain, tu es parvenu au terme de ton mandat présidentiel et tu rentres dans le rang. Au nom du Conseil communal, il me reste à te remercier pour ta collaboration avec tout le Conseil communal, en particulier avec notre secrétaire général Nicolas Gex ainsi qu'avec tous les membres du secrétariat général. Merci aussi pour ton engagement et ta disponibilité en faveur de la population marlinoise puisque tu as pu rencontrer de nombreuses personnes issues des sociétés locales de notre commune. En remerciements, le Conseil communal a le plaisir de te remettre une petite attention.

Nouvelle Présidente

J'aimerais bien entendu aussi féliciter la nouvelle Présidente du Conseil général Mme Séverine Lago qui aura la tâche de conduire les débats de ce Conseil général jusqu'aux prochaines élections communales fixées au 7 mars 2021 et lui souhaiter beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat présidentiel. A elle aussi, le Conseil communal a le plaisir de lui remettre une petite attention en lui souhaitant plein succès dans sa nouvelle fonction.

Nouveau Vice-Président

A la vice-présidence, vous avez élu M. Moncef Amari. Connaissant déjà bien le fonctionnement du Conseil général, il disposera donc d'une année de collaboration avec la présidente. Situation un peu spéciale car avec les élections communales de 2021, le tournus pour les mandats de président et vice-président pourrait être revu. Félicitations donc à M. Moncef Amari. Nous lui remettons également un petit cadeau.

Monsieur le Président sortant, Madame la Présidente élue, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux encore félicitations aux nouveaux élus. La coutume veut que la séance se termine par un apéritif. Compte tenu des circonstances sanitaires, le verre de l'amitié sera organisé lors d'une prochaine séance de Conseil général. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée, un bel été et prenez soin de votre santé ».

9. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours**- Pandémie du coronavirus**

Suite aux directives du Conseil fédéral, M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que les cantons, respectivement les communes, ont dû s'organiser en conséquence. Il résume les différents processus qui ont dû être mis en place très rapidement :

- fermeture des écoles et mise en place par le corps enseignant des tâches à effectuer par les élèves ;
- mise en place de structures modifiées de prise en charge pour la crèche et les accueils extrascolaires ;
- fermeture des halles et locaux communaux loués à des tiers ;
- fermeture de l'administration communale en mettant en place un service minimum et sur demande ;
- organisation du télétravail pour le personnel ;
- séance du Conseil communal en vidéo-conférence ;

***Intervention du
Conseil communal***

- annulation de plusieurs séances de commission et groupe de travail ;
- annulation de rencontres, fêtes, événements divers ;
- mise en place d'un groupe de soutien à la population pour organiser des transports de personnes âgées, distribution des repas à domicile, des visites, remise de dessins faits par les écoles etc., tout ceci assuré par l'Animation socioculturelle qui a fait un immense travail et que M. HELBLING profite ici de remercier très chaleureusement.

Merci aussi à tous les employés communaux qui ont dû s'adapter à des situations particulières. Merci aux enfants de certaines classes qui ont confectionné et envoyé des dessins aux personnes de 65 ans et plus. Cette action a été très appréciée comme la distribution par l'Animation socioculturelle d'une petite friandise pour les 65 ans et plus qui fêtaient leur anniversaire durant cette période.

Mais le virus n'a pas encore disparu. Il est donc primordial de rester prudent et de suivre les directives de l'OFSP en matière de prévention, afin que chacune et chacun demeure en bonne santé. C'est le vœu que M. HELBLING formule pour toutes et tous.

- **Projet de piscine sur le site du MIC**

***Intervention du
Conseil communal***

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle qu'un projet est actuellement à l'étude en collaboration avec l'Association des CO de Sarine Campagne et du Haut-Lac français. Ce projet est techniquement prêt. La forme juridique est actuellement étudiée et de même que la position du maître d'œuvre. D'entente avec M. le Préfet, M. HELBLING informe que ce projet avance. Il reste bien entendu encore des décisions qui doivent être prises, et notamment la forme juridique, mais l'espoir d'arriver à un projet concret est bon.

- **Assemblée constitutive du Grand Fribourg**

***Intervention du
Conseil communal***

M. Christophe MAILLARD rappelle que demain 2 juillet, dans cette même salle, aura lieu la 2^{ème} séance de l'assemblée constitutive à 19h30. Il invite chacun à venir écouter les débats. Quelques points assez intéressants y seront discutés, notamment la présentation sur les impacts économiques et financiers du coronavirus sur les finances communales et la dépendance à la fiscalité des personnes morales. Un rapport du comité de pilotage à l'attention de l'assemblée constitutive sera donné, en lien avec le calendrier et le vote consultatif puisque c'est l'assemblée constitutive qui décide de sa tenue. M. MAILLARD relève que le calendrier initial de la fusion prévoyait ce vote consultatif en mai 2020, avec en septembre 2020 une adaptation éventuelle

du périmètre de fusion, en mars 2021 le vote final de la population sur la convention et en janvier 2022 l'entrée en vigueur de la nouvelle commune fusionnée. Comme il est maintenant difficile de formuler des montants en matière fiscale, le comité de pilotage a décidé de proposer à l'assemblée constitutive d'organiser un vote consultatif en septembre 2021, avec un report d'entrée en vigueur au plus tôt en janvier 2023. M. MAILLARD encourage l'assemblée à venir écouter les débats demain 2 juillet.

- **Analyses d'eau**

M. Bernard CLERC informe que des métabolites du Chlorothalonil ont été détectées dans l'eau de la commune lors de la campagne d'analyses effectuée par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) sur tout le canton, et dont les résultats ont été connus fin mai 2020. Effectivement, M. CLERC annonce qu'il existe des métabolites dans l'eau de la commune, en plus grande quantité au puit du Zamachu et aux puits 1 et 3.

Au nom du Groupe Les Verts, M. César MURANGIRA souhaite connaître les valeurs détectées par rapport à la limite autorisée. Est-il possible de continuer à boire de l'eau du robinet sans risque pour la santé ?

En réponse à cette question, M. Bernard CLERC donne les différentes valeurs relevées par le SAAV, en précisant que la norme se situe à 100 nano grammes par litre et les valeurs qui sont données sont à + ou – 30% :

- Au puit du Zamachu 374 nano grammes par litre
- Au puits 1 149 nano grammes par litre
- Au puit 2 56 nano grammes par litre
- Au puit 3 119 nano grammes par litre
- Depuis le réseau de Tinterin 47 nano grammes par litre
- Depuis le CEFREN en dessous de 25 nano grammes par litre

Dans son courrier du 30 janvier 2020 adressé aux chimistes cantonaux, à la Société suisse de l'industrie et du gaz ainsi qu'à l'Association suisse des fontainiers, M. CLERC précise que l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) indiquait : « *Les métabolites du CHLOROTHALONIL ne présentent aucun danger immédiat pour la santé. Les consommateurs peuvent continuer à boire l'eau du robinet* ». M. CLERC indique que le service des eaux a déjà pris des mesures en décidant de modifier l'ordre de pompage des puits pour remplir le réservoir comme suit : c'est le puit N° 2 (celui qui a le moins de métabolites) qui pompe en premier et qui s'arrête en dernier ; en deuxième c'est le puit N° 3 (celui qui a en 2^{ème} le moins de métabolites) ; en troisième le puit N° 1 (celui qui a en 3^{ème} le moins

***Intervention du
Conseil communal***

***Questions de
C. MURANGIRA***

***Réponse du
Conseil communal***

de métabolites). Il manque toutefois une analyse qui est celle relative à la sortie du réservoir, analyse qui va être effectuée la semaine prochaine.

- **Message 14-17 – réfection des puits de la Plaine de l’Auge**

M. Bernard CLERC informe que les travaux relatifs à la réfection des puits de la Plaine de l’Auge sont terminés ; il ne reste qu’à poser les treillis pour délimiter la zone S1 et l’ensemencement des zones. Le budget prévoyait une dépense de 1’400’000 francs. A ce jour, c’est un montant de 1’200’000 francs qui a été dépensé. Il reste à régler les factures du bureau d’ingénieur et du géologue.

10. Divers

***Intervention du
Président***

M. Sylvain GRANDJEAN rappelle que les manifestations de cet été sont sujettes aux mesures de protection sanitaires de la COVID-19, encore elles, qui interdisent jusqu’à la fin du mois d’août tous les rassemblements de plus de 1’000 personnes. C’est pour cette raison que la fête du 1^{er} août a été annulée.

- **Cour d’école de Marly Cité**

***Intervention de
L. RIO***

En décembre 2017, M. Luigi RIO (PS) rappelle qu’il a pris la parole pour poser la question suivante : à quoi bon aménager des espaces verts dans la cour de Marly Cité si c’est pour en interdire l’accès aux enfants ? Presque trois ans plus tard, non seulement les barrières sont toujours en place, mais en plus la zone verte sur la route est aussi fermée. A quoi bon faire ces aménagements si c’est pour en interdire l’accès aux enfants, réitère M. Rio ? Si c’est pour une question de terre sous les souliers, il fallait y penser avant de dépenser le précieux argent de la commune. Aussi, par le présent message, M. RIO demande que les barrières soient enlevées à la rentrée scolaire. Sinon, il pense qu’il serait bon d’envisager un regoudronnage de ces espaces afin que les enfants disposent de plus de place dans la cour de récréation, déjà amputée du terrain de basket, mangé par des containers.

- **Incivilités**

***Intervention de
S. LAGO***

Mme Séverine LAGO (PDC) relève que la crise sanitaire vécue a mis en évidence toute une série de magnifiques actions pour soutenir l’environnement citoyen et économique, qu’il s’agisse d’entraides collectives, de soutiens aux commerces locaux, de rapprochements envers les campagnes et les produits locaux, d’actions durables, pour ne citer que quelques exemples.

Elle a par contre mis également en exergue des comportements particuliers de jeunes qui s'ennuient et qui, insouciants aux règles de distanciation imposées par la crise et au respect des générations, sont parfois enclins à se regrouper, à fêter aux abords des écoles, parfois même sous les fenêtres du home, à boire, le tout accompagné d'une musique tapageuse jusqu'à plus d'heure. Le lendemain matin, les lève-tôt ont ainsi la joie de constater du littering, des bouteilles en verre cassées, des mégots de toute sorte que tant les concierges des écoles que les passants ont le déplaisir de ramasser.

Mme LAGO l'admet : « on a tous été des jeunes ». Oui c'est vrai. Mais le respect d'autrui, celui du domaine public, celui du bon voisinage, ce respect-là se perd semble-t-il sous l'effet de regroupements et de motivations collectives à se faire plaisir au-delà de toute convenance.

Par ces quelques mots, elle aimerait pouvoir adresser au Conseil communal son souci quant à ces dérives, à l'importance du dialogue avec ces jeunes, au rôle des parents et à la communauté publique qui s'assure de la sécurité et du respect du domaine public. Il lui serait fort plaisant d'écouter lors d'une prochaine rencontre du Conseil général ce qui pourrait être complété voire entrepris dans ce sens.

Comment éviter ce genre d'incivilités ? M. Christophe MAILLARD pense qu'il existe plusieurs méthodes, notamment les présences policières. Mais il faut évidemment admettre que lorsque les policiers se trouvent à un endroit, ils n'y sont pas ailleurs. Dans le rapport de gestion, M. MAILLARD relève la référence faite aux excellentes relations de la police locale avec la police de proximité qui patrouillent régulièrement sur le territoire de Marly. Surtout, cette police de proximité établit un rapport à l'attention du Conseil communal sur la situation de sécurité et de l'ordre public à Marly. M. MAILLARD indique que cette situation est bonne, voire excellente, pour une commune urbaine, voire périurbaine. Si on veut trouver des solutions de type « police », il faut avoir une couverture en terme de territoire équivalente à ce qui existe par exemple à l'Association des polices communales (ACOPOL). L'ACOPOL dispose en effet d'un agent pour 2'715 habitants. En comparaison, Marly a un agent pour 4'200 habitants ; il faudrait donc doubler le nombre d'agents de police. M. MAILLARD n'est cependant pas convaincu que cela soit la bonne solution. Des mesures plus concrètes sont envisageables, comme par exemple la lumière si on pense à la place du village, ce qui mettrait en vue les personnes s'y trouvant. M. MAILLARD estime qu'on peut augmenter le sentiment de sécurité avec ces mesures de lumière.

***Réponse du
Conseil communal***

Une autre solution est bien entendu la vidéosurveillance, ce qui dissuade les délits mais ne fait toutefois que déplacer le problème.

Pour M. MAILLARD, le sentiment d'insécurité ne veut pas encore dire que l'on n'est pas en sécurité. Pour lui, la bonne solution, c'est véritablement le dialogue et l'instauration de mesures constructives, telle la lumière. Cependant, en cas d'augmentation des incivilités, il sera peut-être nécessaire de renforcer l'effectif des agents au sein de la police communale.

- **3^{ème} centre scolaire**

Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC) remercie le Conseil communal pour ce beau projet de 3^{ème} centre scolaire, qui est une nécessité. Par contre, elle se permet de revenir en son nom personnel sur deux points. Elle se demande pour quelles raisons la halle de gym prévue est double et non triple. En effet, même si une telle halle est certes plus chère, des subventions cantonales sont attribuées. Comme les écoles de Marly Cité n'ont réellement qu'une salle de gym actuellement et vu l'augmentation du nombre d'élèves, Mme WIDMER-COMMENT estime qu'une halle triple serait d'une grande aide, en pensant également aux sociétés qui sont constamment à la recherche de créneaux horaires.

Mme WIDMER-COMMENT constate de plus que l'école de Marly Cité est bondée et que sa restauration est toujours relayée à plus tard. Elle se réfère aux constructions du MIC et relève que la commune va se retrouver non pas avec deux pavillons, mais quatre, voire six très prochainement sur Cité. Il sera selon elle trop tard d'entamer des discussions voire des travaux pour Marly Cité en 2023-2024, soit lorsque le 3^{ème} centre scolaire sera terminé. En résumé, Mme WIDMER-COMMENT remercie le Conseil communal pour la bonne nouvelle concernant la piscine, de bien réfléchir à une halle double ou une halle triple et de traiter en parallèle le 3^{ème} centre scolaire et l'école de Cité.

- **Incivilités**

M. Benjamin PAPAUX (UDC) souhaite revenir sur les propos de Mme LAGO et sur la bonne réponse de M. MAILLARD. Il constate qu'il y a quand même une partie de la population, minoritaire il l'espère, qui ne respecte pas vraiment les mesures sanitaires. En sa qualité d'enseignant au niveau secondaire II, il souligne que certains jeunes ont appuyé l'annulation de leurs examens, en raison de ces mêmes mesures sanitaires. Par contre, pour faire des fêtes en lien avec l'obtention de leur maturité, et ceci sans distance sociale, cela ne les dérange pas. M. PAPAUX constate également que des manifestations de

***Intervention de
L. WIDMER-COMMENT***

***Intervention de
B. PAPAUX***

plusieurs milliers de personnes ont lieu et pour lesquelles aucune sanction n'est donnée. Il regrette donc de pareils comportements et se dit inquiet pour un état de droit à deux vitesses.

- **Signalisation**

En relevant plusieurs incohérences de signalisation sur le territoire de Marly, et notamment à la route de la Gérine, au carrefour de la Coop ou du côté du Port, M. Claude BIELMANN (MV) souhaite des explications.

***Intervention de
C. BIELMANN***

M. Jean-Marc BOECHAT, relevant à ce sujet plutôt un problème d'information, donne les explications suivantes. Dans une localité, l'entrée du village est marquée par un 50 km/h général, ce qui veut dire que toutes les routes qui ne sont pas marquées en tant que telles sont limitées à 50 km/h. Lorsqu'on indique une limitation de vitesse, comme celle de la partie à 30 km/h de la route de la Gérine, cette limite est valable jusqu'au prochain carrefour. Cela veut dire qu'au moment où l'on passe sur la route de la Gérine au carrefour de l'Ancienne-Papeterie, la limite à 30 km/h n'est plus valable et que c'est à nouveau le 50 km/h qui est en vigueur. Et évidemment, puisque la limitation à 30 km/h s'applique sur une partie de la route de l'Ancienne-Papeterie, on doit remettre un panneau après cette bifurcation pour resignaliser aux gens que la limitation n'est pas de 50 mais de 30 km/h. De même, quand on revient sur la Coop, puisque c'est aussi un carrefour, la limitation à 30 km/h se termine. Quand on revient des quartiers de Champ-Montant, du Riedelet, du Port, et qu'on arrive sur la route de la Gérine, après le carrefour de l'Ancienne-Papeterie, M. BOECHAT remarque que seul un socle est visible, puisque le panneau signalant le 30 km/h a été volé ! Il y a bien à cet endroit un problème, qui n'est ni fonctionnel ni structurel, mais de vandalisme. M. BOECHAT annonce bien entendu le remplacement de ce panneau aussi vite que possible.

***Intervention du
Conseil communal***

En résumé, M. BOECHAT indique qu'il n'existe donc aucun problème de signalisation, mais que c'est la loi qui prévoit la libération du 30 km/h quand on quitte le prochain carrefour.

M. Claude BIELMANN (MV) souhaite tout de même savoir pour qu'elle raison il existe un 30 km/h quand on vient d'Antiglio et qu'on descend vers le MIC.

***Question de
C. BIELMANN***

M. Jean-Marc BOECHAT répète que c'est parce qu'il y a un carrefour et que, quand on a passé le carrefour, si la limitation n'est plus à 30 km/h on ne remet pas de panneau, mais si c'est le cas on installe cette signalisation. Et lorsqu'on descend vers le MIC, à mi-chemin, il y existe un panneau de fin de limitation

***Réponse du
Conseil communal***

à 30 km/h. Il admet que ces règles sont un peu kafkaïennes. M. BOECHAT informe que chaque demande de signalisation passe par le canton et par la police cantonale et qu'il est parfois difficile de comprendre les raisons données pour changer le système.

- **3^{ème} centre scolaire – halle triple**

***Intervention du
Conseil communal***

M. Jean-Pierre HELBLING, revenant sur les propos de Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC), annonce que la question de la halle triple a été posée en Commission de bâtisse déjà. Selon les architectes consultés, en cas de construction d'une halle triple à cet endroit-là, celle-ci arriverait devant les fenêtres de l'école primaire. Une maquette sera présentée à la Commission technique prochainement pour discuter de cette question, avec une évaluation des coûts. Pour l'école de Cité, M. HELBLING rappelle qu'une étude a été faite il y a quelques temps et qu'il serait nécessaire de la réactualiser. Le sujet sera discuté avec le service technique et le service des bâtiments.

- **Remerciements**

Pour sa part, M. Jean-Pierre HELBLING aimerait encore remercier les membres du secrétariat général, surtout M. Nicolas Gex et Mme Martine Bozier ainsi que M. Tristan Schneuwly, responsable des bâtiments, et tout le personnel du service de l'édilité pour la parfaite préparation de la salle qui a permis de siéger en respectant les directives en matière sanitaire. Il assure que c'était un grand travail, avec plusieurs heures de planification. Bravo à tous.

La parole n'étant plus demandée, M. Sylvain GRANDJEAN termine en adressant ses remerciements aux membres du Conseil général et du Conseil communal, à M. Nicolas GEX et Mme Séverine LAGO pour la préparation de ce Conseil. Un merci tout particulier au responsable des bâtiments, à l'Edilité et aux concierges des écoles de Marly Grand-Pré pour la préparation et la mise en place de cette salle.

Le Président clôt la séance à 21h58. Il souhaite à tous une belle fin de soirée et un très bel été.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Sylvain GRANDJEAN

Nicolas GEX